

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 02 avril 2019

---

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 26/03/2019
Présents : 21	<i>L'an deux mille dix-neuf et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 1	<b>Présents :</b> Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Jérôme ROGER
Votants: 22	
Pour: 22	
Contre: 0	<b>Représentés:</b> Luc SALLES par Marie-Aline EDO
Abstentions: 0	<b>Présents non votants :</b>
	<b>Excusés:</b> Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	<b>Absents:</b>

---

#### Objet: Inventaire du patrimoine matériel du Pays d'Art et d'Histoire

Le patrimoine naturel et culturel du Pays Haut Languedoc et Vignobles est dense et diversifié, mais trop souvent méconnu et mésestimé. C'est pourquoi, le territoire a œuvré en faveur de l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire, garantissant la pérennité et la reconnaissance de son capital patrimonial.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : **assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.**

L'appropriation du territoire, de ses richesses et de son identité, par ses habitants suppose des actions en profondeur en faveur de la connaissance et de l'identification des patrimoines.

Pour les raisons développées ci-dessus, la Région et le Pays d'Art et d'Histoire conviennent d'établir un partenariat pour :

- Conduire une opération d'inventaire du patrimoine ;
- Développer une politique commune de restitution et de valorisation des résultats de ces inventaires.

L'objectif de cette opération vise au recensement et à l'étude du patrimoine immobilier et/ou mobilier du Pays Haut Languedoc et Vignobles, aboutissant à la production de dossiers informatisés respectant les normes de l'Inventaire général du patrimoine culturel définies par le Ministère de la Culture. La documentation scientifique ainsi rassemblée constitue un outil d'aide à la gestion de l'espace du territoire et fait l'objet d'actions de valorisation et de sensibilisation. Il s'agit donc de recenser, étudier et faire connaître.

L'opération d'inventaire sera menée sous la responsabilité scientifique du conservateur régional de l'Inventaire. Cette étude sera réalisée par un chercheur, missionné pour 3 ans.

La proposition de travail est donc la suivante :

- Engager une étude thématique élargie sur le patrimoine hydraulique à l'échelle du Pays d'Art et d'Histoire, autour de certains cours d'eau, à savoir le Vernazobre, le Lirou, le Libron, le Gravezon, la Cesse et le Brian ;
- Réaliser une enquête topographique de certaines communes du Pays d'Art et d'Histoire (engagement d'une démarche expérimentale sur Aigne).

Le coût total de l'opération s'élève à 170 810.43 € TTC, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- |                                         |             |
|-----------------------------------------|-------------|
| - de l'Union Européenne (Leader/FEADER) | 49 318.67 € |
| - du Conseil Régional Occitanie         | 60 000.00 € |
| - du Conseil Départemental de l'Hérault | 27 329.67 € |

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays 34 162.09 €

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur le principe de la conduite par le Pays et le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus ;
- l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la conduite par le Pays et le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus et autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre du projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Babeau-Bouldoux le 2 avril 2019

Le Président,  
Jean ARCAS

